

Compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2015

Présents : Mmes Évelyne ESTELLÉ, Marie-Sylvie ADREANI, Michèle PEYRON, MM. Louis BESSON, Pierre-David MOINE, Mickaël BLACHON, Catherine TOUZET.

Absents excusés : Jean Louis DURSAPT (pouvoir donné à Pierre-David MOINE), Patrice BOULLLOUD.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15.

Secrétaire de séance : Louis BESSON.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions orales à étudier en fin de séance. Les réponses étant négatives, il est passé aussitôt à l'ordre du jour.

1/ Délibération concernant la modification des statuts de la communauté de communes des Monts du Pilat (CCMP) en vue de la création d'un service d'instruction des autorisations du droit des sols

Au 1er juillet 2015, l'instruction des actes d'urbanisme des communes de la CCMP ne sera plus assurée par la direction départementale des territoires (DDT) que pour Colombier, Graix et Thélis-la-Combe. Dans les autres communes, il reviendra aux services municipaux de se charger de l'instruction de ces actes à moins de recourir aux services d'une autre collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités.

Afin de permettre à la CCMP d'assurer pour les communes membres souhaitant profiter de ce service d'instruction des actes d'urbanisme, il est nécessaire d'en modifier les statuts afin d'y intégrer cette nouvelle compétence. La CCMP a délibéré dans ce sens le 24 mars dernier et madame le Maire donne lecture de la proposition de modification des statuts correspondante. Cette modification statutaire sera effective si les conditions de majorité qualifiée sont réunies : à savoir approbation par au moins les deux tiers des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de la CCMP ou par au moins la moitié des communes membres représentant plus des deux tiers de la population totale de la CCMP. Madame le Maire précise qu'approuver cette modification des statuts de la CCMP n'obligera pas la commune à confier à la CCMP l'instruction des autorisations du droit des sols de notre commune.

Louis BESSON précise que, en effet, d'autres instances se sont proposées pour assurer aussi ce service, notamment le syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) et Saint-Étienne Métropole.

Lors du débat, il est précisé que, quel que soit le choix fait par la suite par la commune, confier l'instruction de ces autorisations aura un coût.

Les membres du conseil sont d'accord pour considérer que la commune doit avoir la possibilité de faire appel à la CCMP pour ce service et approuve donc à l'unanimité la modification des statuts proposée.

2/ CCMP : schéma de mutualisation des services

Madame le Maire indique que, en application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment de son article 67, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) doivent élaborer un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI à fiscalité propre et ceux des communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Elle présente donc le rapport relatif aux mutualisations des services qui a été préparé par la CCMP en concertation avec les élus et les secrétaires de mairie et avec l'aide du cabinet actipublic et qui a été notifié

aux communes membres le 31 mars 2015. Celles-ci ont trois mois pour donner un avis, le projet définitif devant être adopté après la consultation des communes. Il s'agit d'un document de planification de la mutualisation qui sera réajusté chaque année lors du vote du budget. C'est donc un document prévisionnel et évolutif. L'adoption du rapport et du schéma est une obligation légale mais sa mise en œuvre relèvera de conventions à intervenir entre la CCMP et les communes qui souhaitent participer.

Le conseil municipal émet alors à l'unanimité un avis favorable à l'adoption de ce projet.

3/ Décisions budgétaires modificatives (budget communal)

Madame le Maire donne la parole à Louis BESSON qui présente les projets de décisions budgétaires modificatives concernant le budget communal destinées à tenir compte de l'absence dans le budget primitif du remboursement de l'emprunt concernant l'école (intérêts en fonctionnement et capital en investissement), de la nécessité de prévoir des crédits pour le paiement d'éventuelles pénalités en liaison avec un paiement tardif de certaines cotisations et aussi pour l'encaissement et l'éventuel décaissement de la caution pour l'appartement situé au-dessus de l'école.

Fonctionnement

Chapitre 011 compte 61523 (entretien des voies et réseaux) : - 760,68 € (nouveau montant : 51 239,32 €).

Chapitre 66 compte 66111 (intérêts des emprunts) : + 460,68 € (nouveau montant : 460,68 €).

Chapitre 67 compte 6718 (autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) : + 300,00 € (nouveau montant : 300,00 €).

Investissement

Chapitre 16 compte D 1641 (remboursement des emprunts en capital) : + 3 122,77 € (nouveau montant : 3 122,77 €).

Chapitre 16 compte R 1641 (emprunts à réaliser) : + 3 122,77 € (nouveau montant : 161 622,72 €).

Chapitre 16 compte R 165 : + 400,00 €.

Chapitre 16 compte D 165 : + 400,00 €.

Ces décisions budgétaires modificatives sont approuvées à l'unanimité.

4/ Réglementation du compte épargne temps du personnel

Madame le Maire donne la parole à Louis BESSON qui présente le projet de réglementation du compte épargne temps qui a par ailleurs été soumis à l'approbation du comité technique paritaire (CTP) concerné. Une délibération du conseil municipal est en effet nécessaire pour permettre aux membres du personnel qui le souhaiteraient d'utiliser autrement qu'en jours de congé supplémentaires les jours épargnés au fil du temps : soit indemnisation financière, soit, mais uniquement pour les agents titulaires affiliés à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle. Il précise que la délibération ne sera valable que sous réserve d'avis favorable donné par le CTP.

En réponse à un membre du conseil faisant remarquer que l'indemnisation financière aura un coût pour la commune, il est précisé que l'utilisation du compte épargne temps en jours de congé aura grosso modo le même coût pour la commune dans la mesure où il faudra remplacer l'agent concerné pendant son congé.

Le règlement proposé est alors adopté à l'unanimité, sous réserve d'avis favorable donné par le CTP.

5/ Convention d'honoraires avec le cabinet Lexface dans le cadre du procès en appel concernant le PLU

Madame le Maire rappelle que monsieur Roland PEYRON a fait appel de la décision du tribunal administratif de Lyon le déboutant de sa requête en annulation du PLU de Tarentaise et qu'il convient de passer une convention d'honoraires avec un avocat pour permettre la défense en appel de la commune. Elle propose de retenir, comme pour la première instance, le cabinet Lexface et donne lecture de la proposition de convention d'honoraires correspondante se traduisant par un forfait de 2 800 € hors taxes, étant entendu que

notre assurance GROUPAMA prendra en charge la somme de 1 500 € hors taxes dans le cadre de notre contrat de protection juridique.

Le conseil municipal approuve alors à l'unanimité les termes de cette convention et autorise madame le Maire à la signer.

6/ Création d'une commission municipale permanente des finances

Madame le Maire exprime son souhait de voir se créer une commission municipale permanente des finances. Elle pense que cette commission pourrait être constituée, en plus d'elle-même et de Louis BESSON, l'adjoint concerné, de deux ou trois autres personnes au maximum. Louis BESSON approuve cette proposition et madame le Maire signale que Jean-Louis DURSAPT, absent excusé, lui a fait part de son souhait d'y participer. Interrogée, Marie-Sylvie ADREANI montre aussi son intérêt. Mickaël BLACHON exprime de son côté le souhait d'en être également. Madame le Maire propose alors de créer cette commission et de fixer à 4 le nombre de membres en plus du maire, ce qui est accepté à l'unanimité. Il est alors procédé à la nomination des membres également à l'unanimité : outre le maire, Louis BESSON, Mickaël BLACHON, Jean-Louis DURSAPT et Marie-Sylvie ADREANI.

7/ Montant de l'indemnité d'occupation et des charges pour l'appartement de l'école et convention avec un futur occupant

Madame le Maire donne la parole à Louis BESSON qui signale qu'un certain nombre de membres du conseil ont déjà eu l'occasion de se pencher sur le sujet. Ceux-ci, eu égard au fait qu'il était réclamé au précédent occupant 366,41 € au titre de l'indemnité d'occupation et 115,28 € pour les charges, ont fait la proposition suivante : 115 € pour les charges et 385 € pour l'indemnité d'occupation, l'augmentation de cette indemnité étant liée au fait que l'appartement est actuellement en complète rénovation. Tous les membres ont reçu par ailleurs le projet de convention à passer avec le futur occupant.

Un seul sujet semble faire problème, certains membres du conseil trouvant que le montant de 115 € parmois pour les charges, en l'occurrence le chauffage, est trop élevé. La plupart des membres semblent pourtant considérer que le montant global de 500 € est convenable, si bien que d'autres propositions sont faites, telles que 390 € pour l'indemnité d'occupation et 110 € pour les charges.

Pour éviter que la discussion s'enlise, madame le Maire met aux voix le projet de convention tenant compte de la proposition initiale de 385 € pour l'indemnité d'occupation et 115 € pour les charges. Ce projet de convention est alors approuvé avec ces montants, madame le Maire étant autorisée à la signer, par quatre voix pour, trois voix contre et une abstention.

8/ Informations diverses.

- Madame le Maire explique qu'une réunion de démarrage des travaux de la nouvelle station d'épuration va avoir lieu prochainement en présence du bureau d'études VDI et de l'entreprise Leschels et Millet, le démarrage proprement dit étant prévu pour le 8 juin prochain. Les travaux devraient être terminés à la fin de la première semaine du mois d'août, la réception des travaux n'ayant lieu que fin décembre afin que l'on ait le temps de vérifier le bon fonctionnement de la station. Il est précisé qu'il faudra prévoir un chemin de retournement pour le tracteur.
- Elle signale que des dégradations ont été constatées le lendemain des soirs où se sont tenues la fête de la bière à la salle d'œuvre et une fête d'anniversaire dans la salle au-dessus de la mairie : la sphère représentant la Terre a disparu du sentier des planètes, divers panneaux ont été mis par terre, des boîtes aux lettres ont été détériorées. Madame le maire a déposé plainte contre les auteurs de ces dégradations : les gendarmes sont déjà passés faire les constatations sur le sentier des planètes et se rendront prochainement chez les particuliers ayant subi des dommages.
- Elle fait remarquer que beaucoup de camions de la carrière de Saint-Julien-Molette roulent trop vite sur la RD 8 dans la commune ainsi que des motos qui font des essais de vitesse. Elle annonce qu'elle en a informé la gendarmerie.

- Mickaël BLACHON signale que l'on a encore constaté des traces de dérapages autour de la madone. Il souhaite que l'on fasse le nécessaire pour empêcher l'accès du lieu aux automobiles.
- Louis BESSON informe les membres que deux arrêtés seront prochainement pris par le maire, l'un pour officialiser le caractère prioritaire de la route des Palais par rapport aux voies et chemins adjacents, l'autre pour supprimer les actuels « sens interdits sauf riverains » qui, de fait, ne sont pas respectés et n'ont guère de nécessité, et bien préciser la situation des voies restant en sens unique. La signalisation sera mise à jour dans le même temps.
- Madame le Maire et Louis BESSON précisent que le très haut débit informatique devrait arriver dans la commune en 2018, la communauté de communes ayant décidé de finalement faire les travaux correspondant en trois ans au lieu de cinq ans.
- Mickaël BLACHON signale que, pour l'achat du tracteur de déneigement, nous avons reçu trois devis et que la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie à ce sujet, a constaté que l'un d'entre eux sortait nettement du lot. Le fournisseur va être reçu prochainement pour que nous puissions obtenir des informations complémentaires et, autant que possible, un meilleur prix.
- Michèle PEYRON fait part de la dernière réunion avec les associations : un calendrier des activités a été établi et a émergé l'idée d'une fête de la musique en 2016. Ce type de rendez-vous avec la municipalité semble apprécié par les associations.
- Madame le Maire envisage de mettre en place un feu d'artifice, la date restant toutefois à fixer.
- Michèle PEYRON indique que, cette année, deux fournisseurs ont été mis en concurrence pour le fleurissement de la commune : monsieur FREDIERE, qui a ouvert récemment un gîte dans la commune et est fleuriste à Saint-Chamond et monsieur BARRALON, fleuriste à Terrenoire. Les tarifs sont équivalents mais, monsieur FREDIERE proposant de nous livrer gratuitement et de nous vendre du terreau à un prix défiant toute concurrence, c'est lui qui a été retenu. Le fleurissement en tant que tel aura lieu l'après-midi de vendredi 22 mai.

Constatant que tous les points de l'ordre du jour ont été examinés, madame le Maire lève alors la séance à 22 heures.

Affiché le 20 mai 2015

Le Maire

Évelyne Estellé